



Département des Yvelines, commune de

Flexanville



Plan local d'urbanisme

Pos approuvé le 23 juillet 1981
1^{ère} modification approuvée le 24 octobre 1997
1^{ère} révision simplifiée approuvée le 1^{er} décembre 2006
Plu prescrit le 7 juillet 2014
Projet de Plu arrêté le 30 juin 2017

Vu pour être
annexé à la
délibération du
conseil municipal
du
30 juin 2017
arrétant le plan
local d'urbanisme
de la commune de
Flexanville

Le maire, Didier
Saussay

Annexes sanitaires Notice technique



Date :

20 mai 2017

Phase :

**Arrêt du projet et
enquête
publique**

Pièce n° :

6.1

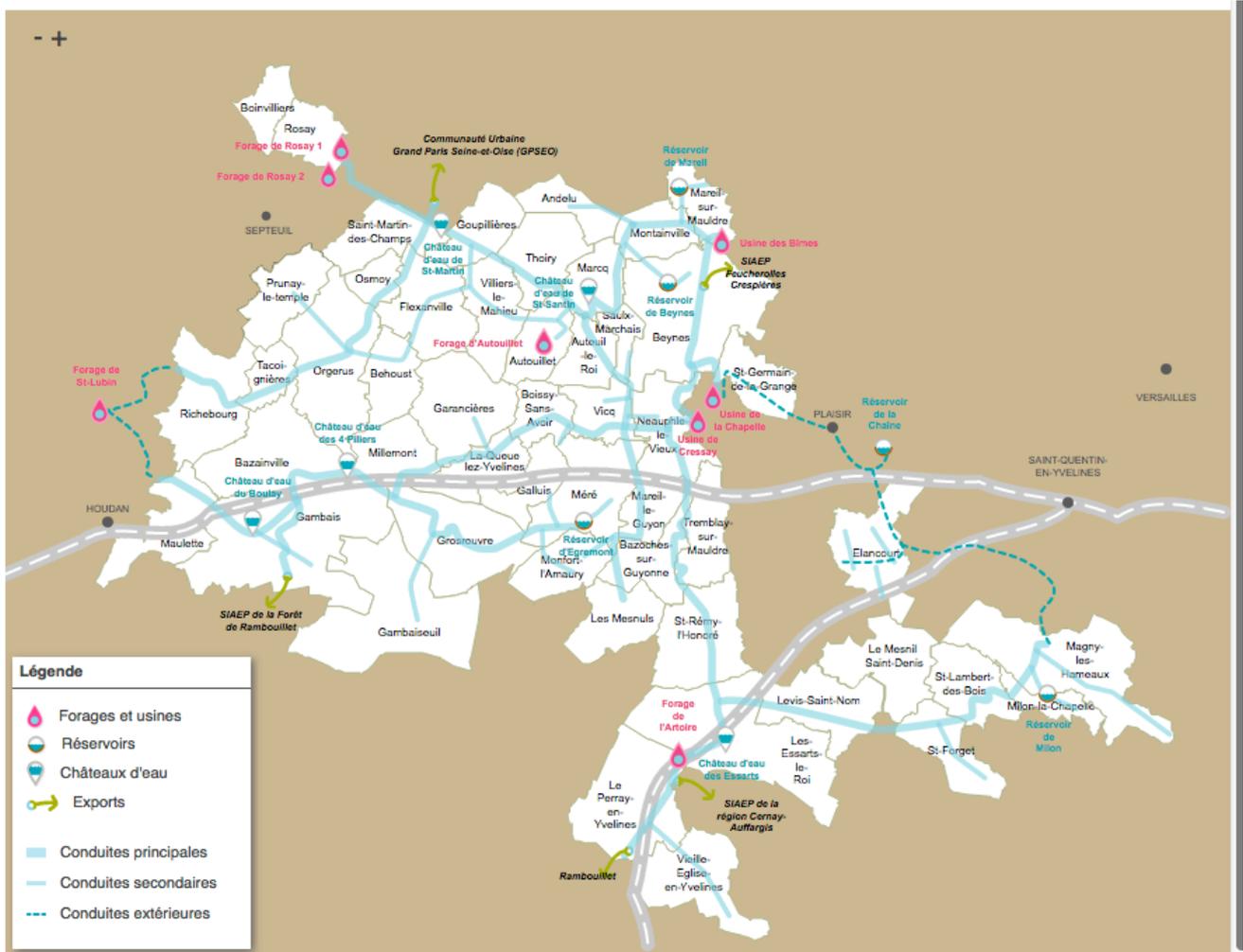
Mairie de **Flexanville**, 3, rue de la Mairie (78910)
Tél : 01 34 87 23 05 / Fax : 01 30 88 30 65, courriel :
mairie.flexanville@wanadoo.fr

agence **Gilson & associés** Sas, urbanisme et paysage

1 – Alimentation en eau potable

Gestion :

- Mode de gestion : syndicat
- Nom et adresse de l'organisme gestionnaire :
Syriae, mairie de Béhoust, 78910
M. Pelissier (Président) 01 34 94 67 71



Captage

Il n'existe pas de captage sur la commune de Flexanville.

La commune est alimentée par le réservoir sur tour et l'accélérateur d'Hargeville. L'eau provient des forages de Rosay (90 %) et de Saint-Lubin (10 %).

Voir le schéma d'adduction d'eau potable ci-après.

La qualité de l'eau est conforme : voir le dernier rapport d'analyse ci-après.

Commune de Flexanville

-  **592 habitants**
-  **229 branchements**
-  **27 898 m³ par an**
-  **Longueur du réseau de distribution 8.1 km**

Origine de l'eau

-  **82% Forages Rosay 1 et 2**
-  **18% Forage de Saint-Lubin-de-la-Haye**

-  [Site de la commune](#)
-  [Fiche ARS sur la qualité de l'eau](#)

Le réseau communal de Flexanville est alimenté à partir de deux réseaux différents :

- Depuis une conduite venant d'Orgerus (eau du forage de Saint-Lubin-de-la-Haye)
- Depuis le réseau venant de Villiers-le-Mahieu (à partir du Réservoir sur tour de Saint-Martin-des-Champs)
- De plus, une conduite de secours permet l'alimentation de la commune depuis le réseau de Béhoust.

Réseau :

- État général : bon

Défense incendie :

- Secteurs non desservis par la défense incendie : /

<p>Origine de l'eau</p> <p>Eaux souterraines. L'unité de distribution est alimentée par les captages F1 et F2 de Rosay et le forage de St Lubin de la Haye (28). La gestion est assurée par la SAUR.</p>	<p>BACTERIOLOGIE</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.</p>	<p>EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE. TOUTS LES PRELEVEMENTS SONT CONFORMES.</p> <p>Nombre de prélèvements : 10</p>
<p>Quartiers</p> <p>GOUPILLIERES THOIRY</p> <p>Contrôles sanitaires réglementaires</p> <p>L'ARS est chargé du contrôle sanitaire de l'eau potable, pour le compte du Préfet. Cette synthèse prend en compte les résultats d'analyses de 12 échantillons d'eau prélevés en production et de 10 échantillons prélevés sur le réseau de distribution.</p>	<p>NITRATES</p> <p>Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 mg/L.</p>	<p>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE</p> <p>Moyenne : 28 mg/L. Maximum : 33 mg/L Nombre de prélèvements : 12 <i>L'eau peut être consommée sans risque pour la santé</i></p>
<p>Conseils</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.</p> <p>Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.</p> <p>Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.</p>	<p>DURETE</p> <p>Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°F). Il n'y a pas de limite de qualité.</p>	<p>EAU TRES CALCAIRE</p> <p>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</p> <p>Moyenne : 36 °f Maximum : 42 °f Nombre de prélèvements : 11</p>
<p>Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.</p> <p>Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)</p>	<p>FLUOR</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 mg/L.</p>	<p>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PEU FLUOREE</p> <p>Moyenne : 0,45 mg/L Maximum : 0,48 mg/L Nombre de prélèvements : 7 <i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i></p>
	<p>PESTICIDES</p> <p>Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désinfecter. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : Classe C (conforme), NC0, NC1 ou NC2</p>	<p>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE</p> <p>Classe C : La teneur n'a jamais dépassé 0,1 µg/L</p> <p>Maximum : 0,06 µg/L (déséthylatrazine). Nombre de prélèvements : 10</p>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2013 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau.104693.0.html>

Agence Régionale de Santé Île-de-France - Délégation territoriale des Yvelines
143 Bd de la Reine BP 724 78007 VERSAILLES Cedex - Tél : 01 30 97 69 28 - Télécopie : 01 30 49 48 10

2 – Assainissement des eaux usées

La collecte des eaux usées est de type collectif (réseau de collecte et acheminement à la station d'épuration) sur la majeure partie de la commune.

Cependant quelques zones isolées n'en bénéficient pas, dans celles-ci le traitement reste individuel (fosse toutes eaux et épandage).

Généralités :

- Existe-t-il un schéma directeur d'assainissement ? Oui, voir plan ad hoc joint au dossier de plan local d'urbanisme

Gestion de l'assainissement collectif :

SIAFO Syndicat d'assainissement de Flexanville et Osmoy

Adresse : 3 rue de la Mairie, 78910 Flexanville

Téléphone : 01 34 87 23 05

Organisme gestionnaire : Saur

SAUR Traitement des eaux usées :

Réseau de collecte des eaux usées :

- Tracé : voir plan ad hoc joint au dossier de plan local d'urbanisme.

Traitement des eaux usées :

- Localisation de la station d'épuration : à l'ouest du territoire communal, vers le chemin rural n° 9.

- Conclusions du dernier bilan 24 heures (*voir copie du dernier bilan 24 heures*) :

L'assainissement non collectif :

- Existe-t-il un service public de l'assainissement non collectif (Spanc) : oui, c'est assuré par la communauté de communes

SIAFO

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Flexanville et Osmoy

Conception-réalisation de la station d'épuration



ASSAINISSEMENT

CHARGES HYDRAULIQUES A TRAITER

Débit 210 m³/j

Capacité 1.500 eq/hab

Budget 1.234.097 euros TTC

DESCRIPTIF GENERAL

Afin de répondre aux exigences de protection du milieu récepteur et de garantir un dispositif compatible avec la réglementation applicable en matière d'assainissement des collectivités, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Flexanville et Osmoy a décidé de construire sa propre station d'épuration.

Dans le cadre de ce projet de conception-réalisation, nous avons attaché une attention particulière au respect des contraintes de rejet exigeantes par une filière pérenne, à l'exploitation simple et entièrement intégrée dans son environnement.

L'installation comprend :

- poste de relèvement des eaux brutes,
- prétraitement,
- traitement biologique par boues activées,
- Déshydratation et stockage des boues par litsplantés de roseaux (casiers en béton armé).

Mise en service en 2011

3 – Gestion des déchets

La collecte et le traitement des déchets sont organisés de la manière suivante :

- **Syndicat intercommunal d'évacuation et d'élimination des déchets de la région de Montfort-l'Amaury et Houdan :**

Le SIEED regroupe 62 communes de l'Ouest Yvelinois, le siège est à Garancières. Ce syndicat gère la collecte des déchets ménagers. Il est à l'origine des collectes sélectives, de la mise à disposition des bornes d'apport volontaire (journaux, verre) et de la création des déchetteries du secteur.

- Localisation de l'unité de traitement ou du centre d'enfouissement :

Syndicat intercommunal de destruction des ordures ménagères (Sidompe) : syndicat mixte, propriétaire du centre de valorisation de déchets et du centre de tri de Thiverval-Grignon.

Le SIDOMPE assure la valorisation des déchets pour 106 communes des Yvelines, soit 440 000 habitants, l'usine d'incinération et la nouvelle unité de tri se trouvent en limite des communes de Plaisir et Thiverval. Cette unité traite environ 190 000 tonnes de déchets par an (dont 16 000 tonnes ramassées par le SIEED). Les délégués sont les mêmes que pour le SIED.

- Localisation des déchetteries :

- Déchèterie du Sied de Garancières

29 bis rue de la Gare - 78890 Garancières

Tél Sied : 01 34 86 65 49

- Déchèterie du Sied de Méré

Chemin rural N°11, Route de la Bardelle 78490 Méré